



Le 11 mai 2022

**Objet : Hausse des prix des produits de Cascades PRO Amérique du Nord à compter du 1er juillet 2022**

Cher client Cascades PRO,

Depuis notre dernière communication d'augmentation de prix, tout comme l'ensemble de l'industrie, nous avons continué à subir des pressions inflationnistes touchant tous les intrants, avec une hausse de 30 % sur une base annualisée depuis le début de 2021. En tant qu'engagement envers vous et vos clients, Cascades a limité les hausses de prix à ce jour, ne compensant donc pas l'augmentation totale des coûts. Cela a créé un écart significatif dans nos finances, ne laissant d'autre choix que de prendre des mesures supplémentaires afin de maintenir un niveau de service qui rencontre vos exigences.

**Hausse des prix**

Cascades PRO augmentera les prix *into stock* et ceux qui font l'objet d'une entente *billback* UFN (jusqu'à nouvel ordre) le 1er juillet 2022 comme suit pour chaque catégorie de produits :

Papier hygiénique: jusqu'à 22% variant par sous-catégorie	Essuie-mains: jusqu'à 18% variant par sous-catégorie	Essuie-tout: 10%
Papier-mouchoir: 20%	Serviette de table: 25%	Chiffon: 15%

Les commandes reçues jusqu'au 30 juin 2022 devant être expédiées selon nos délais standards, seront facturées aux anciens prix. Toutes les commandes soumises après le 30 juin 2022 seront facturées aux nouveaux prix. Les commandes qui dépassent la quantité mensuelle moyenne de caisses seront refusées.

Les réclamations de *billback* (preuves de livraison) pour les expéditions de distributeurs aux utilisateurs finaux effectuées jusqu'au 30 juin 2022 seront calculées sur la base des prix antérieurs à l'augmentation et les réclamations faites en relation avec les expéditions effectuées à compter du 1er juillet 2022 seront calculées sur la base des prix révisés à la hausse.

Les listes de prix et les ententes *billback* révisées vous seront envoyées dans les meilleurs délais, au plus tard le 1er juin 2022.

**Changements aux Ententes billback**

Nous désirons vous faire part de changements aux Ententes *billback* que vous avez précédemment reçues de Cascades et selon lesquelles vous pouvez réclamer des *billbacks* mensuellement. Afin de mieux gérer nos mécanismes de prix et en raison de la volatilité du marché, nous apportons des modifications à la manière dont les prix offerts seront gérés à l'avenir.

Par conséquent, cette lettre sert de notification formelle que les Ententes *billback* actuelles contenant des prix réduits protégés offerts au-delà du 30 juin 2022 seront résiliées à compter du 30 juin 2022. De nouvelles Ententes *billback* avec des prix augmentés seront émises sous peu et en vigueur à compter du 1er juillet 2022 pour toutes les ententes concernées. Aucune demande de *billback* ne sera acceptée à votre prix réduit actuel pour les produits livrés à l'utilisateur final après le 30 juin 2022. Tous les prix futurs dans les Ententes *billback* seront sujets à des modifications avec un préavis de 30 jours et l'entente restera en vigueur jusqu'à sa résiliation par Cascades.

Nous tenons à vous assurer que nous ne prenons pas ces mesures à la légère, car elles sont vitales pour surmonter les vents contraires actuels et rester agiles. Notre engagement à fournir le plus haut niveau de service possible reste notre priorité absolue. Pour toute question ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec votre représentant Cascades PRO.

Merci pour votre fidèle soutien envers Cascades PRO.  
Sincères salutations,

**François David**  
Vice-président ventes PRO, marketing et innovation  
Cascades Groupe Tissu, une division de Cascades Canada ULC

cascades.com      **Cascades Groupe Tissu**  
Une division de Cascades ULC  
77, boulevard Marie-Victorin  
Candiac, QC  
Canada J5R 1C2